INFO MONTREUIL

Mars-Avril 2021

N° 186

Agenda

Ces manifestations sont susceptibles d'être annulées

Du 26 avril au 7 mai
Collecte de papier

28 mai
Passage de la Redadeg (course à pieds pour promouvoir la langue bretonne)

6 juin
26ème balade des Motards ont du coeur

13 et 20 juin
Elections départementales et régionales

Ecole Sacré-Coeur

Les élèves de l'école ont pu participer à différents projets.
Fin 2020, nous avons accueilli un intervenant en sport sur 4 séances à la salle des sports pour les élèves de la GS au CM2.

La classe de CM1-CM2 a également réalisé un projet musique autour de la comédie musicale. Les élèves ont pu interpréter des chants anglais, allemands et un travail a été mené autour de la mise en musique. Nous avons pu apprécier leur travail grâce à la réalisation d'une vidéo.

D'autre part, l'écologie est un thème qui préoccupe les enfants et les adultes de l'école. Pour travailler autour de celui-ci, les enseignantes des CE/CM ont demandé l'intervention de l'association Eau & Rivière de Bretagne. Le but est de comprendre l'importance de cette ressource, notamment mieux connaître son parcours de la nature jusqu'à notre robinet. Nous avons à ce jour pu participer à la première séance et observer des maquettes permettant de comprendre le cycle naturel de l'eau, des expériences en petits groupes ont également été menées.

Enfin, tous les élèves ont la chance de découvrir chaque mardi une histoire envoyée par notre bibliothécaire Jannick. Et oui, Jannick ne peut plus nous accueillir, mais elle pense à nous ! Les enfants sont ravis d'entendre ses histoires et de les illustrer pour décorer la bibliothèque.

Ripame

Les ateliers d'éveil du RIPAME pour les 0-3 ans continuent de fonctionner de façon aménagée avec l'application d'un protocole sanitaire renforcé.
L'accueil en ateliers d'éveil se déroule entre 9h45 et 11h30 :

- Mardi : Val d'Izé
- Mercredi : Saint Christophe des Bois
- Jeudi : Val d'Izé
- Vendredi : Taillis

L'ouverture est soumise à inscription et à un minimum de 2 participants. Les ateliers sont accessibles aux enfants résidants ou accueillis sur les 7 communes du service, selon les places disponibles.
Pour vous inscrire : Vanessa PEAN, responsable RIPAME au 07.77.09.85.90 ou ripame@valdize.fr
La permanence du RIPAME est également ouverte pour vos recherches de modes d'accueil, les informations à propos du droit du travail avec l'assistant maternel.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, imposant à tous des contraintes fortes, et du faible nombre de demandes de participation des familles et des assistantes maternelles, la commune de Montreuil-sous-Pérouse ne proposera pas d'atelier d'éveil sur la période à venir (mars-avril).

Bibliothèque

Nuits de la lecture
La bibliothèque a participé aux Nuits de la lecture en janvier dernier en proposant aux enfants d'écouter une histoire chaque soir avant le coucher.
42 personnes se sont connectées sur les 4 jours.

Drive
La bibliothèque vous propose toujours un service en Drive. Vous pouvez soit :
- procéder à la réservation sur le site de la bibliothèque avec vos identifiants personnels : https://montreuilperouse.bibli.fr
- envoyer un mail à biblio.montreuilperouse@orange.fr en précisant les ouvrages que vous souhaitez ou un thème ou une sélection surprise.
- téléphoner au 02.99.75.17.08 les mardi (9h30-12h30/13h30-17h30) ou jeudi (14h45-17h45)

La réception des demandes se fait sur rendez-vous les mardi et jeudi après-midi afin de respecter les recommandations ministérielles.

Ecole
Les enfants ne pouvant plus être accueillis à la bibliothèque, la bibliothécaire ne pouvant pas se déplacer à l'école et afin de conserver un lien avec la lecture, une histoire à écouter est envoyée tous les 15 jours à l'école. Les enfants illustrent certaines histoires, leurs dessins sont accrochés sur les fenêtres de la bibliothèque. L'histoire peut être empruntée à la bibliothèque.

Limitation de vitesse à 30 km/h

Constatant de nombreux excès de vitesse rue Abbé Pierre Leroy et dans certaines rues de lotissements, nous avons décidé de limiter la vitesse à 30km/h.
Des panneaux de début et de fin de limitation de vitesse ont été posés en entrée et sortie de bourg sur les 3 voies d'accès.
Cela a pour effet de réduire la vitesse à 30 km/h pour la totalité des rues du bourg. **Nous demandons aux usagers d'être vigilants et de faire preuve de civisme en respectant cette limitation pour assurer une meilleure sécurité de tous.**

Réseau téléphonique et internet

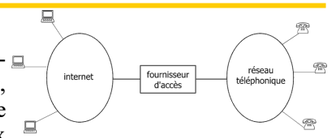

La municipalité travaille actuellement, en partenariat avec l'opérateur de téléphonie Orange, sur le projet de renforcement d'une ligne de desserte du bourg pour permettre de nouveaux raccordements téléphoniques et faire évoluer le débit de l'ADSL. Si vous-mêmes, constatez un ralentissement de débit sur votre ligne internet ou si votre réseau est défectueux, vous devez contacter directement votre opérateur. Un signalement important de dysfonctionnements auprès de vos opérateurs pourrait permettre l'engagement des travaux plus rapidement.

Arrivée de 2 nouveaux agents aux Services Techniques Municipaux

A la suite des départs à la retraite de Mickaël et Thierry, Ludovic Ancel et Antoine Pruvost ont pris leurs nouvelles fonctions tout récemment. Ils connaissent déjà le milieu territorial. Ludovic a réalisé des missions auprès de collectivités de la région. Quant à Antoine, il a effectué un stage au sein de la commune il y a quelques mois.
Nous leur souhaitons la bienvenue.

La commune recherche des pots en terre...

Pour sa déco de Printemps, la commune recherche des pots en terre de toutes tailles. Si vous êtes en possession de quelques pots dont vous n'avez plus l'utilité, vous pouvez les déposer à l'accueil de la Mairie.

Elections Départementales et Régionales

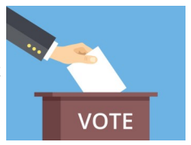

En raison de la crise sanitaire, les élections départementales et régionales initialement prévues au mois de mars sont reportées les 13 et 20 juin prochains. Si vous êtes nouvellement installés sur la commune, vous avez jusqu'au 7 mai pour vous inscrire sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité en cours de validité.

État civil

Naissance :
3 novembre 2020 : Giulia LAGANNE

Décès :
6 novembre 2020 : Guy DAUPTAIN

22 février 2021 : Gérard DURAND

Erratum
Nous avions omis de vous annoncer la naissance de :
Valentin BASLÉ né le 2 janvier 2020
Avec toutes nos excuses !

Infos Pratiques

Mairie
02.99.75.14.07
mairie.montreuilperouse@orange.fr
www.montreuilperouse.fr

lundi, mardi, mercredi	9h - 12h
jeudi	14h - 18h30
vendredi	9h - 12h / 14h - 16h30
samedi	10h - 12h permanence adjoints

Bibliothèque
02.99.75.17.08
biblio.montreuilperouse@orange.fr
http://montreuil-sous-perouse.bibli.fr

mardi	16 h 30 - 17 h 30
mercredi	14 h 30 - 17 h 30
jeudi	16 h 30 - 18 h 15
samedi	10 h - 12 h

Accueil de loisirs
02.99.74.30.02 / 06.27.00.52.42
laruche35csf@neuf.fr
mercredi et les vacances scolaires
7h30 à 18h45

Horaires de permanence au bureau :

mardi	9h - 12h30 / 13h30 - 17h30
jeudi	9h - 12h30 / 13h30 - 17h30

Collecte des ordures ménagères et sacs jaunes : jeudi après-midi (à sortir la veille)

Verre : Parking Espace Albert SAUVÉE, La Corbinais, ZA Gérard 2

Borne Le Relais dons textile : ZA Gérard 2

Déchèterie de Val d'Izé :

mercredi	14h - 18h
vendredi	14h - 18h
samedi	9h - 12h / 14h - 18h

Déchèterie de Vitré :

lundi	10h - 12h / 14h - 18h
mercredi	9h - 12h / 14h - 18h
jeudi	14h - 18h
vendredi	9h - 12h / 14h - 18h
samedi	9h - 12h / 14h - 18h

La Ruche

L'accueil de loisirs sera ouvert pendant les vacances de printemps du **lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021.**
Les inscriptions sont possibles dès maintenant jusqu'au mercredi 14 avril, dernier délai, par mail à : laruche35csf@neuf.fr

Prochaine collecte de papier

Quoi ?
Journaux, magazines, enveloppes papiers, courriers, prospectus, livres, cahiers, catalogues, annuaires et sacs en papier

Quand ? Du 26 avril au 7 mai 2021
Record à battre : 3 T 780 kg récoltés

SMICTOM

Chaque année, le SMICTOM propose la vente de composteurs à tarif préférentiel. Cette année, il souhaite renouveler l'opération afin d'aider les habitants à réduire leurs déchets.

Si vous êtes intéressés par l'achat d'un composteur, vous devez le réserver en ligne à partir du lien : **www.smictom-sudest35.fr**

Le jour du retrait, vous pourrez bénéficier d'une formation aux bonnes pratiques du compostage grâce à l'intervention d'un maître composteur.

Rappel

Ces dernières semaines, il a été constaté une forte augmentation du nombre de dépôts sauvages. Pour rappel, tout dépôt sauvage est passible d'une amende de 150 € (délibération du 6 septembre 2019) facturée par la commune pour frais de nettoyage du domaine public.
Nous vous invitons à être responsable dans votre démarche en respectant le **"une borne - une famille de déchet"**.

Soyons tous responsables : faisons un geste pour notre environnement.

Pour toute information ou pour toute démarche, n'hésitez pas à consulter le site du SMICTOM : https://www.smictom-sudest35.fr.

La Direction Générale des Finances Publiques vous informe

Depuis le 1er janvier 2021, pour le secteur de Vitré, un nouveau point d'accueil fiscal est déployé : **France Services La Guerche-de-Bretagne** où un agent vous reçoit le vendredi matin. Rendez-vous obligatoire au 0 809 401 401 ou à partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur impot.gouv.fr

Covid 19 - Campagne de vaccination

La Ville de Vitré a ouvert son **centre de vaccination** le 25 janvier dernier dans le hall 3 du parc des expositions.

Les rendez-vous sont programmés progressivement car la Ville est tributaire de l'acheminement des doses vaccinales. A ce jour, la prise de rendez-vous s'effectue au 02 23 55 54 53. La plateforme Doctolib vous permet également de trouver rapidement un professionnel pratiquant les actes de vaccination. **En attendant, les gestes barrières restent un réflexe essentiel à adopter pour préserver sa santé et celle de ses proches.**

Déclaration des chiens de catégorie 1 et 2

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

La catégorie 1 rassemble les chiens d'attaque qui ne bénéficient d'aucune reconnaissance du LOF (Livre des Origines Françaises). Quant à la catégorie 2, elle est constituée de chiens de défense ou de garde reconnus par le LOF.

Le point sur la règlementation des chiens dangereux

Les personnes souhaitant être propriétaires d'un chien doivent :

- suivre une formation afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette formation comporte trois volets : le comportement canin, l'éducation et la prévention.
- procéder à une évaluation comportementale du chien auprès d'un vétérinaire.
- **demander un permis de détention en Mairie**. Ce permis sera délivré seulement si les résultats de l'évaluation comportementale du chien sont positifs.
- contracter une assurance Responsabilité Civile.

Différentes obligations à respecter

Tous les chiens dangereux doivent obligatoirement être vaccinés contre la rage et être stérilisés.

Enfin, ils doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique.

Pour en savoir plus : contacter votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Règlementation sur les drones

De plus en plus de particuliers s'équipent de drones de loisirs. Jusqu'à présent, les drones pesant moins de 800 g pouvaient voler sans autre contrainte que celle de respecter les interdictions de base : **ne pas évoluer au-dessus des agglomérations ou respecter les propriétés privées**, notamment.

De nouvelles règles d'utilisation s'appliquent **depuis le 1er janvier 2021** selon le poids du drone :

Moins de 250 g : pour les usages de loisirs, ouverts aux plus de 14 ans, le seuil de référence se situe à 250 g. Un drone dont le poids est inférieur ou égal à 249 g doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Une formation en ligne est conseillée mais pas obligatoire.

De 250 g à 900 g : pour cette catégorie intermédiaire, il faut effectuer une déclaration auprès de la DGAC et obligatoirement suivre une formation en ligne. Ces appareils doivent être pourvus d'un système de signalement électronique intégré afin que les forces de l'ordre puissent les identifier.

De 900g à 4 kg : Pour faire voler ce type d'appareil, une formation en ligne est exigée accompagnée d'une formation plus complète auprès de la DGAC.

L'enregistrement de votre appareil, sur la plateforme Alpha Tango, est obligatoire pour obtenir un n° d'exploitant à apposer sur votre drone.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la DGAC.